

PRÉFÈTE DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Affaire suivie par : Cellule Risques Accidentels  
Courriel : rt.ud-r.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr  
Réf. : UDR-CRT-23-04-AB

*Commission de Suivi de Site*  
*Sociétés BASF AGRI PRODUCTION, UNIVAR et COATEX*

**Réunion du 16 décembre 2022  
à la Mairie de GENAY**

**Le compte rendu, les présentations ou encore l'arrêté préfectoral actualisé sont disponibles sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :**

**<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/css-commission-de-suivi-de-site-basf-agri-a13882.html>**

**OUVERTURE DE LA CSS**

Mme le Maire de GENAY et M. le sous-préfet ouvrent la séance à 14h30 et remercie les personnes présentes.

Proposition de déroulé :

- actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS
- un avant-propos de l'inspection,
- présentations des exploitants,
- présentation de la DREAL,
- interventions des autres services de l'État (DDT, SDMIS)
- Questions/réponses

**I - ACTUALISATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

Des ajustements (nouveaux entrants, dénominations) sont effectués en séance sur l'arrêté préfectoral.  
**L'arrêté préfectoral n°69-2023-02-15-00001 modifié a été signé le 15 février 2023.**

## II - AVANT-PROPOS DE L'INSPECTION

Le représentant de la DREAL rappelle l'organisation de l'inspection des installations classées et les priorités dans le domaine des risques accidentels et risques technologiques au titre de l'année 2022.

Actions nationales (proposées par l'administration centrale) :

- Poursuivre l'action 100 m autour des sites SEVESO, l'accident de LUBRIZOL a notamment mis en lumière que des petites entreprises qui s'installaient autour des sites SEVESO pouvaient avoir une gestion des stocks assez perfectibles avec des matériaux combustibles et qui peuvent avoir un impact sur les sites SEVESO.
- Action coordonnée avec l'inspection du travail sur le domaine de la sous-traitance des entreprises qui interviennent sur les sites SEVESO,
- Action maîtrise des risques incendie dans les installations de traitement de surface.

Par ailleurs, au niveau régional, la DREAL définit d'autres actions complémentaires dites régionales. En 2022, la DREAL avait convenu de faire un contrôle sur la défense incendie et des moyens de rétention ou des inspections inopinées sur les plans d'opérations internes. Ces actions s'opèrent sur les sites SEVESO mais aussi sur les sites soumis à « simple » autorisation, lorsque le thème s'impose réglementairement.

En quelques chiffres, pour la région,

- 102 établissements Seveso seuil haut et 74 établissements Seveso seuil bas dans notre région,
- 612 établissements relevant de la Directive IED
- un réseau de canalisations de transports sur plus de 6 059 km, tous transporteurs confondus.
- Une communauté de près de 200 inspecteurs sur 23 implantations géographiques
- 2675 inspections réalisées, 324 mises en demeure, 18 amendes et 35 astreintes financières
- 136 contrôles inopinés des rejets aqueux dans les eaux superficielles
- 99 contrôles inopinés des rejets atmosphériques ont été menés

S'agissant du Rhône, le département comporte :

- 42 sites Seveso (12 Seveso seuil bas, 30 Seveso seuil haut)
- 101 installations relevant de la directive IED
- 32 carrières
- 712 km de canalisations de transport dont 485 km de canalisations de gaz naturel
- 500 inspections réalisées, 99 mises en demeure, 7 amendes et 11 astreintes financières

## III - PRÉSENTATIONS

**Des exploitants,**

- **BASF** (cf présentation),  
Questions: M. le sous-préfet sollicite des précisions sur le renouvellement du parc camera.  
BASF précise que cela est dû à leur ancienneté (plus de 10 ans et non HD)
- **ARKEMA – COATEX** (cf présentation),  
Questions : M. le sous-préfet signale que depuis quelques mois ARKEMA est associé à la problématique des perfluorés (Pierre-Benite), les procédés sont-ils identiques ?  
COATEX précise qu'ils ne sont pas sur les mêmes business unit. COATEX signale malheureusement qu'il peut y avoir des effets collatéraux avec les actions menées par des collectifs sur Pierre-Bénite.  
Les services de sécurité (gendarmerie) complètent en précisant les différentes actions de sensibilisation menées auprès des industriels.
- **UNIVAR** (cf présentation),  
Questions :  
UNIVAR signale des difficultés d'encombrement de la rue Jacquart notamment le matin, risque d'accidents.  
Possibilité de la mettre en sens unique ?  
La mairie de Genay signale que le projet de ZAC étudiera également la circulation. La situation a évolué favorablement sur la rue Ampère.

**De la DREAL, unité du Rhône,** (cf présentation),

Rappel des principaux enjeux pour chaque établissement et des risques principaux, puis des inspections qui ont été menées sur l'année 2022 ou encore des instructions et actualisation des arrêtés préfectoraux de prescriptions.

Questions : COATEX signale des difficultés d'information notamment sur l'action sécheresse, COATEX signale également le turn-over de l'équipe d'inspection DREAL.

La DREAL confirme l'arrivée d'une nouvelle inspectrice référente début 2023 et que les difficultés de recrutement peuvent impacter les délais de traitement des dossiers. La priorité reste les visites de contrôle dans les installations. COATEX signale que des choix industriels ont été faits à l'étranger notamment du fait des délais de traitement administratif en France.

La situation administrative du site G2V2 (traitement de déchets industriels) est mise en avant. La DREAL rappelle que les risques d'un Ets voisin doivent être signalés en cas de dérive (stockage significatif de combustibles, hauteur de stockage inappropriée, etc) car pouvant être à l'origine d'un événement majeur.

#### **IV - INTERVENTIONS DES AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT (DDT, SDMIS)**

##### **DDT,**

le représentant de la DDT signale la situation d'une manifestation (sous des Écoles) sur le parking du supermarché inadaptée eu égard au PPRT.

La mairie souhaite profiter de la manifestation pour continuer à sensibiliser les citoyens aux risques technologiques.

Un courrier préfectoral daté du 27/01/2023 a été adressé à Mme le Maire rappelant que le parking est en zone « b » du PPRT que le règlement de ce dernier et plus particulièrement de la zone « b » interdit ce type d'évènement.

##### **SDMIS,**

le représentant du SDMIS présente les exercices de sécurité civile. Le plan ORSEC en cours de révision sera testé par un exercice en janvier 2023.

**Le PPI a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral n° SDMIS\_DPOS\_GACR\_2023\_039 du 04/04/2023.**

Mme le Maire et M. le sous-préfet remercient les participants et lèvent la séance